



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**des Vallées de la Braye
et de l'Anille**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260527-20260509-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2026

Délibération N°20260509

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Marolles-lès-Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

Etaient Présents :

Date de convocation
19 mai 2026

Date d'affichage
19 mai 2026

Nombre de conseillers
En exercice 41
Présents 33
Votants 39

Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVEAU GAULARD Justine, DAVID Isabelle, DESILES Mélanie, DOLEUX Evelyne, DUBOIS Virginie, DUPONT Isabelle, JUMERT Annie, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, LEPENNETIER Aude, MERCIER Nadine, STERBA Éléonora, VALLOIS-PERNAS Martine,
MM. BERNARDET Denis, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, FONTAINE Eric, GASCHET Alain, GAULTIER Philippe, GAUTHIER Renaud GILLET Danick, GRÉMILLON Patrick, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, MORIN Sébastien, NASLE Jérôme, NICOLAÏ Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, **membres titulaires**, M. ISAMBERT Stéphane, **membre suppléant**.

Représentant de la commune de Cogners, M. LEROY Michel, Président de la délégation spéciale, participe sans voix délibérative.

Étaient excusés :

Mme BONNEFOY Béatrice donne pouvoir à M. FONTAINE Eric
Mme CHAUVEAU Pascale donne pouvoir à M. GAUTHIER Renaud
M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. CORBIN Olivier donne pouvoir à Mme STERBA Éléonora
M. GERNOT Philippe donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
M. RALUY Hugues donne pouvoir à M. GAULTIER Philippe
M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane
Mme NADREAU Olivia
M. POTTIER Louis

Monsieur GAUTHIER Renaud est nommé secrétaire de séance.

OBJET :	RESEAU DES REFERENTS HABITAT INDIGNE DESIGNATION BINOME ELU/TECHNICIEN
----------------	---

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille ;

La Présidente expose que La lutte contre l'habitat indigne constitue un enjeu majeur des politiques publiques en matière de santé, de sécurité et de droit à un logement décent. Face à des situations complexe le pôle Départemental de Lutte Contre l'Habitat Indigne (PDLHI) coordonne l'action des différents acteur institutionnels et associatifs sarthois en charge du suivi et de la résorption de ces situations d'habitat non décent, dégradé voire indigne. LE PDLHI précise les objectifs et les axes prioritaires, contractualise les engagements de chaque partenaire et organise la gouvernance. Le plan triennal 2025-2027 complète ce cadre dont l'une porte sur la constitution et l'animation d'un réseau de référents habitat indigne en sein des EPCI.

C'est pourquoi, il est demandé de désigner deux référents au sein de l'EPCI (historiquement un binôme composé d'un élu et un technicien)

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

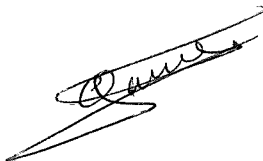
- **DESIGNE** CARON Michel comme représentant élu de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille au pôle Départemental de Lutte Contre l'Habitat Indigne (PDLHI).
- **DESIGNE** la secrétaire administrative polyvalente comme représentant technicien de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille au pôle Départemental de Lutte Contre l'Habitat Indigne (PDLHI).

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 mai 2026

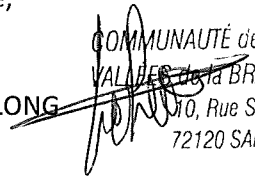
Le secrétaire de séance,

GAUTHIER Renaud



La Présidente,

Françoise LELONG



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS